

Autorisation d'absence pour formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires sur leur temps de travail

*Ce document est à faire remplir à son employeur par le SPV
et à remettre au responsable de la formation lors de l'ouverture du stage*

L'autorisation d'absence est accordée :

- Hors convention signée entre le SDIS et l'employeur du SPV**
- Dans le cadre d'une convention signée entre le SDIS et l'employeur du SPV (annexe 3)**

PARTIE 1

Je, soussigné(e), Mme, Mlle, M. :

agissant en qualité de

et pour l'entreprise, l'administration ou la collectivité ci-après :

Nom, adresse :

.....

.....

autorise Mme, Mlle, M.

employé(e) dans mon établissement, à effectuer la session de formation sapeur-pompier ci-après :

Intitulé du stage :

Date (s) : (dontheures/jours sur le temps de travail)

PARTIE 2

La rémunération du bénéficiaire pendant son temps de travail sera maintenue :

OUI

NON

Si oui, l'employeur souhaite-t-il percevoir les indemnités horaires en lieu et place du stagiaire :

OUI

NON

↳ (dans ce cas, joindre obligatoirement un RIB)

Fait à, le

Signature et cachet de l'employeur :